

THE  
QUEBEC  
GAZETTE.



LA  
GAZETTE  
DE  
QUEBEC.

THURSDAY, AUGUST 27, 1801.

JEUDI, LE 27 AOUST, 1801.

ROBT. S. MILNES, LIEUT. GOVERNOR.



GEORGE THE THIRD, by the Grace of God of the United Kingdom of Great Britain, and Ireland, KING, Defender of the Faith. To our much beloved and Faithful Legislative Councilors of Our Province of Lower Canada, and to Our Faithful and well beloved the Knights, Citizens and Burgesses of Our said Province to an Assembly at Our City of Quebec on the twenty fifth day of August instant to have been commenced and held called and elected and to every of you, GREETING, Whereas We for divers urgent and arduous affairs Us, the state and defence of Our said Province concerning, Our Assembly at the day and place aforesaid to be held did ordain and you by our writ at the City and day aforesaid to be present We did Command, to treat, consent and conclude upon those things which in Our Assembly should then and there be proposed and deliberated upon, and for certain causes and considerations us to this specially moving, We have thought fit further to prorogue our said Assembly, so that you nor any of you on the said twenty fifth day of August at our said City to appear, are to be held or constrained, for We do Will therefore that you and each of you be as to Us in that matter entirely exonerated, commanding and by the tenor of these presents firmly enjoining you and each of you and all others in this behalf interested that on the twenty eighth day of October, next, at our said City of Quebec personally you be and appear to treat, do act and conclude upon those things which in our said Assembly by the Common Council of Our said Province by the favour of God may be ordained. IN TESTIMONY whereof these Our Letters We have caused to be made Patent and the Great Seal of Our said Province thereunto affixed, WITNESS Our Trusty and Well beloved Sir ROBERT SHORE MILNES, Baronet Lieutenant Governor of our Province of Lower-Canada, at the Castle of St. Lewis, in Our City of Quebec, and the aforesaid Province, the twenty second day of August, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and one, and in the forty-first year of Our Reign.

R. S. M.

FINLAY C. C. in Ch.

FROM THE LONDON GAZETTE, Whitehall, May 19. 1801.

The King has been pleased to grant the dignity of a Viscount of the United Kingdom of Great Britain and Ireland to the Right Hon. Horatio Baron Nelson. Knight of the most Honourable Order of the Bath, and Vice-Admiral of the Blue Squadron of His Majesty's Fleet, and the Heirs Male of his Body lawfully begotten, by the Name Style, and Title of Viscount Nelson of the Nile, and of Burnham Thorpe, in the County of Norfolk.

The King has also been pleased to nominate and appoint Thomas Graves, Esq. Rear-Admiral of the White, to be one of the Knights Companions of the Most Honorable Order of the Bath.

LONDON, May 25.

An Account of the value of all Exports from Great Britain, for three years, ended the 5th of April 1801 distinguishing each Quarter, and the value of British Produce and Manufactures from the value of Foreign Articles exported.

Year ended	British Manufactures.			Foreign Articles.		
	£.	s.	d.	£.	s.	d.
5th January 1799	19,672,503	0	9	13,919,274	13	11
1800	24,084,213	0	10	11,907,116	3	11
1801	24,411,067	12	8	17,166,145	11	3

General Sir Ralph Abercromby, like Epaminondas, like Wolfe, has died of the wounds received in a hard fought battle, in which he was commander in chief, and victorious.—To his country, the loss of such a man, at such a time, is incalculable. For himself, it might have been somewhat happier, if the victory had been finally decisive of the fate of Egypt—more glorious it could scarcely in any circumstances have been. It has crowned one of the most honorable military lives which history shall ever commemorate for the emulation of future times.

His descent was from an old, though not an opulent Scottish family, of the county of Stirling. He was born, as we have been informed, about the year 1738. On the 23d of May 1756, he obtained a Cornetcy in the 2d Dragoon Guards. He rose, on the 25th of April 1762, to the rank of a Captain in the 3d Regiment of Horse. Ascending through the intermediate gradations of Rank, he was appointed on the 3d of November 1781, to the Colonelcy of the 103d Infantry. On the 28th of September 1787, he was promoted to the rank of Major-General. On the 5th of November 1795, he obtained the command of the 7th Regiment of Dragoons.

Having been nearly forty years in the army, having served with honour in two wars, and being esteemed one of the ablest, coolest, and most intrepid officers in the whole British forces, he was employed on the Conti-

ROBT. S. MILNES, LIEUT. GOUVR.



GEORGE TROIS par la Grace de Dieu Roi du Royaume Uni, de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi. A nos bien aimés et fidèles Conseillers Legislatifs de notre Province du Bas-Canada, et à nos fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, appelés et élus pour l'Assemblée, qui doit être commencée et tenue dans notre Cité de Québec; le vingt cinquième jour du présent mois d'Août, et à chacun de vous Salut. Vu que pour certaines affaires épineuses et urgentes nous concernant, ainsi que l'état et la défense de notre dite Province, nous avons ordonné à notre Assemblée d'être présente aux jour et lieu sus-dits, pour traiter, consentir et conclure sur les choses qui dans notre Assemblée pourroient alors et là être proposées et mises en délibération; Néanmoins pour certaines causes et considérations qui nous y engagent spécialement, nous avons jugé à propos de proroger notre dite Assemblée, desorte que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ni obligés de paraître dans notre dite Cité, le dit vingt cinquième jour du présent mois d'Août; car nous voulons que vous et chacun de vous soiez, quant à nous, entièrement déchargés à cet égard; Ordonnant et par la teneur de ces présentes, vous enjoignant fermement et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, que vous soiez et paroissiez personnellement le vingt huitième jour d'Octobre prochain, dans notre dite Cité de Québec, pour traiter, faire, agir et conclure sur les choses qui par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dite assemblée par le Common Conseil de notre dite Province. En foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre fidèle et bienaimé SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet, Lieutenant Gouverneur de notre Province du Bas-Canada, au Château Saint Louis dans notre cité de Québec, dans notre dite Province le vingt deuxième jour d'Août dans l'an de notre Seigneur mil huit cent un et dans la quarante unième année de notre Regne.

R. S. M.

FINLAY, C. C. Ch.

De la GAZETTE de LONDRES.—Whitehall, 19 Mai.

Le Roi a bien voulu conférer la dignité de Vicomte du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande au très Hon. Horatio Baron de Nelson, Chevalier du très Honorable Ordre du Bain, et Vice-Amiral de l'Escadre Bleue des flottes de Sa Majesté, et à ses Héritiers mâles légitimement issus, sous le nom, style et titre de Vicomte Nelson du Nil et de Burnham Thorpe, dans le Comté de Norfolk.

Le Roi a aussi bien voulu nommer et appoiner Thomas Graves, Ecuier, Contre-Amiral du Blanc, comme un des compagnons Chevaliers du très Honorable Ordre du Bain.

LONDRES, Mai 25.

Etat de la valeur de toutes les exportations dans les trois années finissant le 5e. Avril, 1801; faisant distinction de chaque quartier, et de la valeur de l'exportation du produit et des manufactures Britanniques, d'avec la valeur de l'exportation des articles étrangers :

Année finissant	Manufactures Britanniques.			Articles Etrangers.		
	£.	s.	d.	£.	s.	d.
le 5e. Janvier, 1799	19,672,503	0	9	13,919,274	13	11
1800	24,084,213	0	10	11,907,116	3	11
1801	24,411,067	12	8	17,166,145	11	3

Le Général Sir Ralph Abercrombie, comme Epaminondas, comme Wolfe, mourut des blessures qu'il reçut dans une bataille sangnante, dans laquelle il étoit commandant en chef, et dans laquelle il fut victorieux. La perte d'un tel homme pour son pays est incalculable dans les circonstances actuelles. Elle auroit pu être plus heureuse pour lui, si la victoire eut été décidée finalement du sort de l'Egypte; mais il n'y a presque point de circonstance qui eut pu la rendre plus glorieuse. Elle a couronné une de ces vies militaires les plus honorables dont l'histoire pourra jamais faire mention pour l'émulation des tems futurs.

La famille d'où il tiroit son extraction, quoique pas opulente, étoit une ancienne famille d'Ecosse, du comté de Sterling. Suivant les informations que nous avons, il naquit vers l'année 1708. Le 23 de Mai 1759, il obtint le grade de Cornette dans le 2e. regt. des gardes de dragons. Le 25 d'Avril 1762 il fut élevé au rang de capitaine dans le 3e. régiment de cavalerie. En montant par les degrés intermédiaires, il fut nommé colonel du 103e. d'infanterie le 3e. de Novembre 1781. Le 28 Septembre 1787 il fut promu au rang de Major Général. Le 5e. de Novembre 1792, il obtint le commandement du 7e. régiment des dragons.

Ayant été près de quarante années dans l'armée, après avoir servi avec honneur dans deux guerres, et étant estimé comme un des officiers le plus

REPEATED

ment, under his Royal Highness the Duke of York, in the commencement of the present war. In the action on the heights of Cateau, he commanded the advanced guard. At Nimeguen he was wounded. He conducted the march of the guards from Deventer, to Oldensaul, in the retreat of the British out of Holland, in the winter of 1794-95.

In August 1795, he was appointed to succeed Sir Charles Gray, as commander in chief of the British forces in the West Indies. On the 24th of March, 1796, Grenada was suddenly attacked and taken by a detachment of the army under his orders; he afterwards obtained possession of the settlements of Demarara and Iseguibo, in South America. St Lucia was next taken by more difficult exertions, in which the ability of this most eminent commander was signally displayed. St. Vincent's was, by the middle of June, added to the British conquests. Trinidad, in February, '97, shared the same fate.

He returned the same year to Europe. He was, in reward for such important services, invested with the Red Ribbon, appointed to the command of the Regiment of Scots Greys, intrusted with the Governments of the Isle of Wight, Fort George, and Fort Augustus, and raised to the high military rank of Lieutenant General.

He held, for a time, the chief command of the forces in Ireland. In that command, he laboured to maintain the discipline of the army, to suppress the rising rebellion, and to protect the people from military oppression, with a care worthy alike the great General and the enlightened and beneficent Statesman. From that station he was called to the chief command of the Forces in Scotland. His conduct in this distinguished appointment gave universal satisfaction.

When the great enterprise against Holland was resolved upon, Sir Ralph Abercromby was called again to command, under his Royal Highness the Duke of York.

His country applauded the choice, when he was sent with an army to dispossess the French of Egypt. His experience in Holland and Flanders, and in the climate of the West Indies, particularly fitted him for this new command. He accomplished some of the first duties of a General, in carrying his army in health, in spirits, and with the requisite intelligence and supplies, to the destined scene of action. The landing, the first dispositions, the attacks, and the courage opposed to attack, the spirit with which his army appears to have been, by confidence in their leader, inspired demonstrate that all the best qualities of one of the greatest of commanders were in Sir Ralph Abercromby united—that they were all summoned forth into activity in the achievements amidst which he fell.

His private character was modest, disinterested, upright unstained by any negligent or licentious vice. He was a good son, brother, father, husband, and friend, as well as an able and heroic General.

NEW YORK, August 8.

Extrait d'une lettre datée de Lisbonne, le 26 Juin, 1801.

"Affairs in Egypt seem to be going on very favorably for us—the last accounts from thence, announce the arrival of Gen. Craig at Suez, with 10,000 Seapoys and European troops.

Extrait d'une lettre de Cape Francois datée le 17<sup>e</sup> de Juillet.

"You will observe by the enclosed copy of a New Constitution, that the Island is declared Independent, and General Toussaint Governor."

A postscript to the letter from which the foregoing is an extract, says, "I have been disappointed in getting a copy of the constitution, the printer not being allowed to put them into circulation; but shall forward it by the next conveyance.

WILMINGTON, August 5.

By the schr. Polly, West, from St. Domingo, we learn that General Toussaint has assumed to himself the permanent and supreme authority over that Island during his life—which consequently, will not be long. It would appear that the Gen. had a pre-sentiment of his fate, for we are informed that he has made a will in which he has nominated his successor.

UPPER CANADA.

### PROCLAMATION

By His Excellency PETER HUNTER, Esquire, Lieutenant-Governor of the Province of Upper-Canada, and Lieutenant General, Commanding His Majesty's Forces in Upper and Lower Canada.

WHEREAS His Majesty's faithful Commons of this Province in Parliament assembled, did by virtue of a Resolution of their House of Assembly, pray that certain Sums of Money should be applied in such manner as to me should seem meet for the purpose of purchasing and distributing Hemp Seed gratis amongst the Farmers, and also for the paying of Premiums and Bounties to the deserving Cultivators and Exporters of Hemp in this Province. And Whereas I thought fit to assent to the Prayer of the said Commons—NOW KNOW YE that I PETER HUNTER, Esquire, Lieutenant Governor of this Province, by virtue of the Authority so vested in me, and the better to effectuate the wise and liberal Intention of the said faithful Commons—And well knowing the Ability, Integrity and diligence of the Honorable JOHN M'GILL, Esquire, one of the Legislative and Executive Councils, and of the Honorable DAVID WILLIAM SMITH, Esquire, one of the Executive Council and Speaker of the House of Assembly of this Province, have nominated and appointed the said John M'Gill and David William Smith, Commissioners for the purpose of purchasing and distributing of Hemp Seed gratis amongst the Farmers, and also for the paying of Premiums and Bounties to the deserving Cultivators and Exporters of Hemp, according to the true intent and meaning of the said Resolution, not doubting but that the encouragement thus liberally held forth by His Majesty's Faithful Commons, will effectually promote a measure so agreeable to the wishes of the Mother Country, and so highly conducive to the prosperity of this Province.

GIVEN under my Hand and Seal at Arms at York this Twentieth day of July, in the forty-first year of His Majesty's Reign, and in the Year of Our Lord, one thousand eight hundred and one.

By His Excellency's Command,  
Wm. JARVIS, Secy.

P. HUNTER, Lt. Gov.

capable, le plus intrépide et possédant le plus de sang froid dans toutes les forces Britanniques, il fut employé sur le continent sous son Altesse Royale Duc d'York, au commencement de la présente guerre. Il fut blessé à Nimeguen. Il conduisit la marche des gardes de Deventer à Oldensaul, dans la retraite des Anglois hors de la Hollande, dans l'hiver 1794-95.

Dans le mois d'Août 1795, il fut nommé pour succéder à Sir Charles Gray en qualité de Commandant en chef des forces Britanniques dans les Isles. Le 24 de Mars 1796, La Grenade fut subitement attaquée et prise par un détachement de l'armée sous ses ordres. Il obtint ensuite la possession de Demarara et d'Iseguibo, dans l'Amérique Méridionale, et après St. Lucie fut prise avec des travaux plus difficiles, dans lesquels ce célèbre commandant déploya des talents signalés. Au milieu de Juin St. Vincent fut ajouté aux conquêtes Britanniques. La Trinidad éprouva le même sort en Février 97.

Il revint en Europe la même année. En récompense des services aussi importants, il fut revêtu du cordon rouge; préposé au commandement du regiment des Scots Greys, il eut les gouvernements de l'Isle de Wight, et fut élevé dans le militaire au rang supérieur de Lieutenant Général.

Il tint, durant quelques tems, le commandement en chef des Forces en Irlande. Dans ce commandement, ses soins furent dirigés à maintenir la discipline de l'armée, à supprimer une rébellion naissante, et à protéger le peuple contre l'oppression militaire, avec l'attention digne d'un général et d'un homme d'état éclairé et bienfaisant. Il fut appelé de ce poste pour prendre le commandement en chef des forces en Ecosse. Sa conduite dans cette situation distinguée donna une satisfaction universelle.

Après qu'on eut résolu la grande entreprise contre la Hollande, Sir Ralph Abercrombie fut appelé de nouveau pour commander sous son Altesse Royale le Duc d'York.

Son pays applaudit le choix, lorsqu'il fut envoyé avec une armée pour déposséder les François de l'Egypte. Son expérience dans la Hollande et la Flandre, ainsi que dans le climat des Isles, le rendoit particulièrement propre pour ce nouveau commandement. Il l'acquitta des premiers devoirs d'un Général, en conduisant, avec les informations et subsides nécessaires au lieu destiné pour l'action, son armée en parfaite santé et pleine de courage et de résolution. Le débarquement, les premières dispositions, les attaques, et le courage opposé aux différentes attaques de la part de l'ennemi, le zèle dont son armée paroit avoir été animé, par la confiance qu'elle mettoit dans son conducteur, tout tend à démontrer que les meilleures qualités d'un des plus grands commandants, étoient réunies dans la personne de Sir Ralph Abercrombie; et qu'elles furent mises en activité dans les exploits au milieu desquelles il périt.

Son caractère privé étoit modeste, désintéressé, droit, n'étoit taché d'aucun vice de négligence ou de dérèglement. S'il fut un Général habile et héroïque il ne fut pas moins un bon fils, bon frère, bon père, bon mari et bon ami.

NEW-YORK, 8 Août.

Extrait d'une lettre, datée de Lisbonne, le 26 Juin, 1801

Les affaires de l'Egypte paroissent aller tout à fait en notre faveur. Les derniers avis de cette place annoncent l'arrivée du Gen. Craig à Suez, avec 10,000 Seapoys et troupes Européennes.

Extrait d'une lettre du Cap Francois à un Monsieur de cette ville, en date du 17<sup>e</sup> Juillet.

Vous verrez par la copie ci-incluse d'une nouvelle Constitution, que l'Isle est déclarée indépendante, et le Général Toussaint Gouverneur.

Un postscriptum à la lettre d'où est tiré l'extrait ci-dessus, dit, "J'ai été frustré dans mon attente d'une copie de la constitution, n'étant pas permis à l'Imprimeur de les mettre en circulation; mais je vous en enverrai une par la prochaine occasion."

DELAWARE.—Wilmington, 5<sup>e</sup> Août.

Nous apprenons par la Goëlette Polly, du Ouest de St. Domingue, que le Gen. Toussaint s'est arrogé l'autorité suprême et permanente sur l'Isle, durant sa vie, qu'en conséquence nous ne croyons pas être de longue durée. Il paroîtroit que le Général a un pressentiment de son sort; car nous sommes informés qu'il a fait un testament dans lequel il a nommé son successeur.

HAUT CANADA.

### PROCLAMATION.

Par Son Excellence PETER HUNTER, Ecuier, Lieutenant Gouverneur de la Province du Haut Canada, et Lieutenant Général commandant les forces de Sa Majesté dans le Haut et Bas-Canada.

A TENDU que les fidèles Communes de Sa Majesté dans cette Province, assemblées en Parlement, ont, en vertu d'une Résolution de leur Chambre d'Assemblée, prié qu'il fut appliqué certaines sommes d'argent, en telle manière qu'il me paroîtroit convenable, à l'effet d'acheter et distribuer aux fermiers, gratis, de la graine de Chanvre, et aussi pour payer des prix ou récompenses aux cultivateurs et exporteurs de chanvre en cette Province, qui en seroient dignes. SACHEZ DONC que moi PETER HUNTER, Ecuier, Lieutenant Gouverneur de cette Province, en vertu de l'autorité à moi accordée, et pour mieux effectuer les intentions sages et libérales des dites fidèles Communes: Et connoissant bien l'habileté, intégrité et diligence de l'Honorable John M'Gill, Ecuier, un des Membres des Conseils Législatif et Exécutif, et de l'Honorable David William Smith, Ecuier, Membre de Conseil Exécutif et Orateur de la Chambre d'Assemblée de cette Province, a nommé et appointé les dits John M'Gill et David William Smith comme Commissaires, à l'effet d'acheter et distribuer aux fermiers, gratis, de la graine de chanvre, et aussi pour payer des prix et récompenses aux cultivateurs et exporteurs de chanvre qui les mériteroient, suivant le vrai sens et intentions de la dite Résolution, ne doutant point que l'encouragement ainsi libéralement offert par les fidèles Communes de Sa Majesté ne serve efficacement à promouvoir une mesure si conforme aux souhaits de la Mere-Patrie, et qui pourra si bien tendre à la prospérité de cette Province.

DONNE sous mon seing et le sceau de mes armes, à YORK, ce vingt neuvième jour de Juillet, dans la quarante neuvième année du Règne de Sa Majesté, et dans l'année de notre Seigneur Mil huit cent un.

P. HUNTER, Lt. Gov.

Par ordre de Son Excellence,  
Wm. JARVIS, Sec.

CUSTOM HOUSE, QUEBEC—OUTWARDS.  
 August 20. Ship Hero, Wm. Dean, for Burin. Brigantine Bell, Claud Allen, for Irvine.  
 21. Brigantine Darlington, Edw. Wardropper, for Liverpool. Schooner Victory, Simon Doucet, for St. John's.  
 22. Schooner Globe, Chas. Duhamel, for St. John's.

**V**OLUNTARY Annual Subscriptions for carrying on the war from October 1800; paid into the hands of the Receiver General.

Mr. George Taylor	£ 5 0 0
Revd. Mr. Jackson	5 0 0
Robt. Lester Esqr.	30 0 0
Rt. Revd. Monsr. Plessis Coadjuteur	25 0 0
Hon. Thomas Dunn	66 13 4
Jenkin Williams Esqr.	55 11 1
Felix O'Hara Esqr.	27 15 6
Louis Deschenaux, Esqr. Judge of } 3 Rivers, per ann. during the war. }	20 0 0
Mathew Macnider & Co. their annual subscription	20 0 0
J. Sewell Esq.	25 0 0
John Coffin, Junr. Esq.	10 0 0
Derome, Charlesbourg	4 0 0
J. Blackwood,	10 0 0
A. Raby	5 0 0
James Frost	10 0 0

Subscriptions received from William Henry by the Receiver General per List sent, dated 31st December 1800, as follows: *vizt.*

The Revd. John Doty	£ 11 2 2½
James Sawers } Esqrs.	5 0 0
Chrifr. Carter }	5 0 0
George Bramley	2 0 0
William Nelson	2 0 0
Joseph Powell	2 0 0
Godfrey Seibert	1 0 0
James Shaw	0 5 0
Robt. Petticrew	0 5 0
John Mabus	0 5 0
Henry Catzbach	0 5 0
John Fredk. Garner	0 5 0
John Hall	0 2 6
John Seabec	0 2 6
John Driver	0 2 6
Patrick Burk	0 2 6

Quebec, 13th January, 1801. £

**MONTREAL** } BY virtue of a writ of execution issued out of His Majesty's Court of Kings Bench, holding civil pleas in and for the said District, at the suit of Robert Hunter against the lands and tenements of André Lemer saint Germain, to me directed I have seized and taken in execution as belonging to the said André Lemer saint Germain.—

1. A lot of ground or emplacement situate to the Borough of Saint Eustache in the District aforesaid containing one arpent in superficie, bounded in front by Saint Eustache Street, in the rear by Pierre Leblanc, on one side by Mr. Dumont, fils, and on the other side by Saint Lewis Street, with a wooden house a shed, a stable and other buildings thereon erected.
2. An emplacement situate in the said Borough of Saint Eustache, containing one half of an arpent in superficie, bounded in the front by Saint Eustache street, in the rear by the little River Duchêne, on one side by Doctor Globenskind and on the other side by the widow of François Rochou, with a wooden House thereon erected.
3. An emplacement situate in the said Borough of Saint Eustache, of about one hundred feet square, bounded in the front by the Kings highway, on one side by the little River Duchêne and on the other side and in the rear by Pierre Remi Gagner, with a wooden house thereon erected.—
4. A lot or piece of land situate in the Parish of Saint Eustache, containing three arpents, less seven feet in front, by forty arpents in depth bounded in the front by the River Mille Isles, and in the rear by the representative of Toussaint Parent, deceased, on one side by François Belanger and on the other side by Charles Grefingher, with a house, a barn, and other buildings thereon erected.
5. A lot or piece of land situate in the Parish of Saint Eustache aforesaid, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in the front by the Lake of the Two Mountains, in the rear by the lands of the little River, on one side by Charles Charbonneau and on the other side by Jean Baptiste Desforges.
6. A lot or piece of land situate at the *Petit Brulé* in the said Parish of Saint Eustache, containing about twenty four arpents in superficie, bounded in the front by the little River Duchêne, in the rear and on one side by one Perrault, and on the other side by Amable Lehuis, with a barn thereon erected.
7. A small Island situate at the Rapid, in the said Parish of Saint Eustache, opposite a Mill belonging to Mr. Dumont.

Now I do hereby give notice that the aforesaid lands and tenements will be sold and adjudged to the highest bidder, at the Church door of the said Parish of Saint Eustache, on Monday the ninth day of November next, at ten of the clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known.

J. A. GRAY, Coroner.

All and every person or persons having claims on the above described lands and tenements by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Coroner, at his house in the City of Montreal, according to Law: and further that no opposition *afin d'annuler or afin de distraire* the whole or any part of the said lands and tenements or *afin de charge or servitude* on the same will be received during the fifteen days previous to the sale thereof.

Montreal, 2d July, 1801.

ACTUELLEMENT SOUS PRESSE.

(avec approbation.)

Et sera publiée dans le mois d'Octobre prochain, à l'Imprimerie, Rue la Montagne, No. 3, Québec,

**LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN,**

Sanctifiée par la prière et la méditation, conforme à l'Édition de Paris. Augmentée de plusieurs prières et d'un abrégé de la Doctrine Chrétienne,

Par M. l'Abbé de la HOGUE, Docteur et Professeur en Sorbonne.

Imprimé sur la quatrième édition de Londres.

Extrait de l'Avertissement de la Quatrième Edition de Londres,

LA Journée du Chrétien n'a pas besoin d'éloges; aussi l'on ne se propose, par cet Avertissement, que de faire connaître, ce qui distingue cette édition de toutes les autres.

1. L'on y a suivi exactement les meilleures éditions de Paris.
2. Comme les Actes de Foi, d'Espérance et de Charité, qui se trouvent dans toutes ces éditions, sont exprimés d'une manière très concise, en les concernant par-tout où ils étoient, l'on a cru devoir en ajouter des formules plus étendues et plus motivées.
3. L'on a aussi ajouté des Prières pour le renouvellement des vœux du Baptême et pour les temps de calamités.
4. Le choix des offices qui suivent a été fait pour l'utilité la plus générale du plus grand nombre des Fidèles; ils sont aussi multipliés qu'ils peuvent l'être dans ce petit Manuel. L'on y a mis les Psaumes de la Pénitence en Latin et en Français.
5. L'Abbrégé de la doctrine Chrétienne qui termine l'ouvrage a paru pour la première fois dans l'édition de Londres, de l'année 1796. Il a été revu et augmenté par l'Auteur.

La présente édition, outre les augmentations mentionnées dans l'avertissement, contient la traduction en français, des Oraisons Latines, plusieurs Oraisons, Prières, Proses, Hymnes et Entiennes, traductions des passages Latins cités de l'Écriture Sainte, Proses en l'honneur de la Ste Vierge, Saluts, Vêpres des Morts, &c. &c. qui ne se trouvent point dans les éditions de La Journée du Chrétien déjà répandue dans la Province, ces augmentations, jointes à la beauté du papier, le netteté de l'impression, et la modicité du prix font espérer qu'elle sera favorablement accueillie du Public.

Prix 15s. per douzaine, 1/6. en détail, très proprement reliés.

ON PUBLIERA AUSSI VERS LE MEME TEMS,

Une Nouvelle Edition de la NEUVAINÉ à ST. FRANÇOIS XAVIER; sur du beau Papier, un caractère net, et un format très portatif;

Prix 10s. la douz. et 1/6. en détail, reliés.

On recevra dès à présent, à l'Imprimerie, des Ordres pour l'un et l'autre de ces Livres qui seront exécutés dans l'ordre qu'ils auront été reçus, aussitôt l'ouvrage sorti de sous Presse.

On trouve à l'ordinaire, au même endroit, tous les Livres de dévotion qui ont été imprimés dans la Province, tant en gros qu'en détail, avec un assortiment général de Livres et Papeterie. Québec, 26. Août, 1801.

**MONTREAL** } EN vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour du Savoir Banc du Roi de sa Majesté pour les causes civiles, dans et pour le dit District, à la poursuite de Robert Hunter contre les terres et possessions d'André Lemer St. Germain, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant au dit André Lemer Saint Germain.

1. Un terrain ou emplacement situé dans le bourg de St. Eustache dans le District sus-dit, contenant un arpent en superficie, borné devant par la rue St. Eustache, derrière par Pierre Le Blanc, d'un côté par Mr. Dumont fils, et de l'autre côté par la rue Saint Louis, avec une maison de bois, un apentis, une étable et autres bâtiments dessus construits.
2. Un emplacement situé dans le dit bourg de Saint Eustache, contenant un demi arpent en superficie, borné devant par la rue Saint Eustache, derrière par la petite rivière Duchêne, d'un côté par le Docteur, Globenskind et de l'autre côté par la veuve de François Rochou, avec une maison de bois dessus construite.
3. Un emplacement situé dans le dit Bourg de Saint Eustache d'environ cent pieds quarrés, borné devant par le chemin du Roi, d'un côté par la petite rivière Duchêne et de l'autre côté et derrière par Pierre Remi Gagné, avec une maison de bois dessus construite.
4. Une piece de terre située dans la paroisse de Saint Eustache, contenant trois arpents moins sept pieds de front, sur quarante arpents de profondeur, bornée devant par la rivière Mille Isles, et derrière par le représentant de Toussaint Parent, décédé, d'un côté par François Belanger et de l'autre côté par Charles Grefingher, avec une maison, une grange et autres bâtiments dessus construits.
5. Une piece de terre située dans la paroisse de Saint Eustache sus-dite, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, bornée devant par le Lac des deux Montagnes, derrière par les terres de la petite rivière, d'un côté par Charles Charbonneau et de l'autre côté par Jean Baptiste Desforges.
6. Une piece de terre située au Petit Brulé, dans la dite paroisse de Sainte Estache, contenant environ vingt quatre arpents en superficie, bornée devant par la petite rivière Duchêne, derrière et d'un côté par un nommé Perrault, et de l'autre côté par Amable Lehuis, avec une grange dessus construite.
7. Une petite Ile située au rapide, dans la dite Paroisse de Saint Eustache vis-à-vis le moulin appartenant à Mr. Dumont: Or je donne avis par le présent que les dites terres et possessions seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la dite Paroisse de Saint Eustache, Lundi le neuvième jour de Novembre prochain, à dix heures du matin aux quels tems et lieu les conditions de vente seront énoncées.

J. A. GRAY, Coronaire.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les terres et possessions ci-dessus désignées, soit par hypothèque, ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Coronaire à la maison, dans la cité de Montréal, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie des dites terres et possessions, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Montreal, 26. Juillet 1801.

A Vendre à l'Imprimerie,

QUELQUES premières impressions du Portrait du feu Révérend Pere CASOT, — Prix 1/6. — Aussi, quelques impressions tirées avant la lecture du même Portrait. — Prix 1/6.

BY AUCTION.

Will be Sold on Mr. Aylwin's Wharf, on Friday, the 28th instant.

**T**WENTY five Pipes and 10 Hogheads London Particular Madeira, and 20 Pipes London Market do. imported in the Dasher, Captain Glover direct from the Island and warranted to be of the above described qualities—This Wine will be absolutely Sold without Reserve, and those who buy five Pipes or upwards, will have Credit, for the full Amount of their purchase till 1st October next, on furnishing the Brokers with Approved Notes.

Sale to begin at one o'clock by

Quebec, 20th August, 1801.

BURNS and WOOLSEY.

N. B. On Saturday, the 29th current, will be sold at their Auction Room, at one o'clock, 13 Packages Dry Goods, 11 Pouchs, strong Grenada Rum, 3 do. Molasses, 2 Pipes choice Port wine, 7 boxes Window glafs, 9 do. Pipes, 13 Cases English Pickles and Sauces, 2 Hhds Leaf Tobacco, and a variety of other articles.

TO BE SOLD BY PRIVATE CONTRACT.

**D**ISTRICT OF } **T**HE spacious and commodious house, with its de-  
**QUEBEC.** } pendencies, situate in St. John's street, Upper-  
 town, formerly occupied by Mr. James Gray, Merchant, now by Major  
 de Salaberry; conveniently situate for trade, wholesale and retail. For  
 further information, apply to **CHAS. VOYER, Noty. Publ.**

Quebec, 25th August, 1801.

**T**HE Subscriber having purchased, by deed passed before Joseph Ba-  
 deaux Notary, the 18th June last, of Mr. John Craig Morris, his  
 wife, and Marie Leproust widow Borneran emplacement situate in the town  
 of Three Rivers, now used for a Market; containing thirty feet of therea-  
 bouts in front, by the depth from the line of Notre Dame Street, to the land  
 of William Grant Esqr. joining on the south west to François Toupin and  
 on the north east to Platon Street; together with a wooden store there-  
 on erected, advertises all persons having any pretensions on the premises,  
 either by mortgage or other right or incumbrance to make the same known  
 to him on or before the first day of January next, otherwise he will avail him-  
 self of this advertisement.

Three Rivers, 24th August, 1801.

CUTHBERT GRANT.

**M**ONTREAL } **B**Y virtue of a writ of execution issued out of His  
 to wit. } Majesty's Court of Kings Bench, holding civil  
 pleas, in and for the said District, at the suit of James Woolrich against the  
 lands and tenements of Joseph Andrews, to me directed, I have seized and  
 taken in execution, as belonging to the said Joseph Andrews;

1. Two hundred acres of land, being Lot No. 172, in the fourth range  
 of the Township of Hemmingford, in the County of Huntingdon, in the  
 District aforesaid, besides the usual allowance for highways, originally  
 granted to Joseph Odel, junior, in free and common socage.

2. Two hundred acres of land, being lot No. 173 in the same range of  
 the said Township of Hemmingford, besides the usual allowance for high-  
 ways, originally granted to Samuel Lewis, in free and common socage.

3. Two hundred acres of land, being lot No. 174, in the same range of  
 the said Township of Hemmingford, besides the usual allowance for high-  
 ways, originally granted to William Lewis, in free and common socage:  
 now I do hereby give notice that the aforesaid lands will be sold and adjudg-  
 ed to the highest bidder, at my office in the city of Montreal, on Tuesday  
 the twenty ninth day of December next, at eleven of the clock in the fore-  
 noon; at which time and place the conditions of sale will be made known.

Edw. Wm. GRAY, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described  
 lands, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertised  
 to give notice thereof to the said Sheriff, at his office aforesaid, according  
 to law; and further that no opposition *afin d'annuler* or *afin de distraire* the  
 whole or any part of the said lands or *afin de charge* or *servitude* on the  
 same, will be received during the fifteen days previous to the sale thereof.

Montreal, 20th August, 1801.

JUST PUBLISHED.

And for Sale at the Printing Office No. 3 Mountain Street,

The **JOURNALS** of the **HOUSE** of **ASSEMBLY**,  
 of Lower-Canada,

**F**ROM the 8th January, 1801, to the 8th April, 1801, both days  
 inclusive; being the first Session of the Third Provincial Parliament,  
 1 Vol. Quarto, Sewed 15s.

AT THE SAME PLACE MAY BE HAD,

Complete Sets of the Journals, in 9 Vols. Quarto Sewed £4 12 6.

Complete Sets of the Laws of Lower Canada containing, the Capitula-  
 tions of this Country, the King's and Governor's Proclamations relative to the  
 Government of the same, and the Acts of Parliament of Great Britain rela-  
 tive to Canada, the Ordinances of the late Legislative Council, Treaty with  
 the United States of America, Orders of the Governor in Council regulating  
 the trade between the Province of the United States and the Acts of the Pro-  
 vincial Parliament, &c. 3 Vols. Quarto, price in calf, £4 7 9.

Quebec, 8th August, 1801.

N. B. Any person having copies of the Ordinances of the Legislative Coun-  
 cil to dispose of, will find a ready Sale for the same, by applying at this  
 Office.

PRINTED BY JOHN NEILSON, MOUNTAIN STREET.

A VENDRE PAR ENCAN

Sur le quai de Mr. Aylwin, Vendredi le 28e. de ce mois.

**V**ingt cinq pipes et dix barriques de Madère, particulier de Londres, &  
 20 pipes do. marché de Londres, importé dans le Dasher, capit. Glo-  
 ver, en droiture de l'Isle, et garanti des qualités ci-dessus désignées. Ce  
 vin sera absolument vendu sans réserve; et ceux qui en achèteront cinq pi-  
 pes ou au-dessus auront crédit pour le montant entier de leur acquisition jus-  
 qu'au 1er. Octobre prochain, en donnant aux Courtiers des billets approuvés.  
 La vente commencera à une heure. **BURNS & WOOLSEY.**

Quebec, 20e. Août, 1801.

N. B. Samedi le 29 du courant à une heure, seront vendues à leur cham-  
 bre d'Encan, 13 balles de marchandises seches, 11 tonnes de Rum de la  
 Grenade, bien fort; 3 do. de Melasse, 2 pipes de vin de Port de choix, 7  
 caisses de vitres, 9 do. de pipes, 13 caisses de marinades et sauces d'Angle-  
 terre, 2 futailles de tabac en feuille et une variété d'autres articles.

A VENDRE de GRE' à GRE'.

**D**ISTRICT de } **L**A belle et spacieuse maison avec ses dépendances, occu-  
**QUEBEC.** } pée ci-devant par le Sieur James Gray, Marchand, et  
 actuellement occupée par le Major De Salaberry, Ecuier, commodement  
 située pour le commerce en gros et en détail, à la haute ville, rue St. Jean.  
 pour plus ample information s'adresser à **JAS. VOYER,**  
 Québec, le 25e. Août, 1801. **Notaire Public.**

**L**E Souffigné ayant acquis du Sieur John Craig Morris son épouse et  
 Dame Charlotte Leproust veuve Bomer, un emplacement ou terrain  
 sis et situé en la ville des Trois Rivières servant maintenant de marché, con-  
 tenant trente pieds ou environ de front sur la profondeur depuis le niveau  
 de la rue Notre Dame jusqu'au terrain de William Grant, Ecuyer, joignant  
 au Sud Ouest à François Toupin et au Nord-est à la rue du Platon ainsi  
 qu'un magasin en bois construit sur le dit terrain, par acte passé devant Jo-  
 seph Badeaux notaire le 18 Juin dernier, donne avis à toutes personnes qui  
 ont quelques prétensions sur les prémisses soit par hypothèque, droits d'hé-  
 rédité ou autrement, de les lui faire connoître d'hui au premier jour du mois  
 de Janvier prochain, faute de quoi il se prévendra du présent avertissement.  
 Trois Rivières le 24 Août 1801. **CUTHBERT GRANT.**

**M**ONTREAL, } **E**N vertu d'un Ordre d'Exécution émané de la Cour  
 Savoir. } du Banc du Roi de sa Majesté pour les causes ci-  
 viles, dans et pour le dit District, à la poursuite de James Woolrich, contre  
 les terres et possessions de Joseph Andrews, à moi adressé, j'ai fait et pris  
 en exécution, comme appartenant au dit Joseph Andrews:

1. Deux cents arpents de terre, étant le lot No. 172, dans le qua-  
 trième rang du Township d'Hemmingford, dans le Comté d'Hunting-  
 don, dans le District susdit, outre l'allouance ordinaire pour les Grands  
 Chemins, originairement concédés à Joseph Odel, Junior, en franc et  
 commun socage.

2. Deux cents arpents de terre, étant le lot, No. 173, dans le même  
 rang du dit Township d'Hemmingford, outre l'allouance ordinaire pour  
 les grands chemins, originairement concédés à Samuel Lewis, en franc  
 et commun socage.

3. Deux cents arpents de terre, le lot, No. 174, dans le même rang du  
 dit Township d'Hemmingford, outre l'allouance ordinaire pour les Grands  
 chemins, originairement concédés à William Lewis, en franc et commun  
 socage: Or, je donne avis par le présent que les susdites terres seront ven-  
 dues et adjudgées au plus haut enchérisseur, à mon Bureau dans la cité de  
 Montréal, Mardi le vingt-neuvième jour de Décembre prochain, à onze  
 heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de vente seront énon-  
 cées. **EDW. Wm. GRAY, Sheriff.**

Tous ceux qui ont des prétensions sur les terres ci-dessus désignées, soit par  
 hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en don-  
 ner avis au dit Sheriff à son bureau sus-dit, suivant la loi; et de plus qu'au-  
 cune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie de la  
 dite terre, ou afin de charge ou servitude sur icelle, ne sera reçue durant  
 les quinze jours qui en précéderont la vente.  
 Montréal, 20e. Août, 1801.

RECEMMENT PUBLIE,

Et à vendre à l'Imprimerie, No. 3, Rue la Montagne,

Les **JOURNAUX** de la **CHAMBRE** d'**ASSEMBLEE**  
 du Bas-Canada,

**D**EPUIS le 8e. Janvier, jusqu'au 8e. Avril, 1801, les dits deux jours  
 compris; étant la première Session du troisième Parlement Provin-  
 cial, 1. Vol. 4to. broché, 15s.

On trouve à la même place,

Des Exemplaires complets des Journaux, en 9 Vol. 4to. en brochure,  
 prix £4 12 6. **Aussi,**

Des Exemplaires complets des Loix du Bas-Canada, contenant les ca-  
 pitulations de ce pays, les Proclamations du Roi et du Gouverneur, con-  
 cernant le pays, et les traités de 1763, et 1783, les Actes du Parlement  
 de la Grande Bretagne, relatifs au Canada, les Ordonnances de l'Ancien  
 Conseil Legislatif, le Traité avec les Etats Unis de l'Amérique, les Or-  
 dres du Gouverneur en Conseil pour le Règlement du Commerce entre  
 cette Province et les Etats Unis, les Actes du Parlement Provincial, les  
 Proclamations qui divisent la Province du Bas Canada, en Comtés, Dis-  
 tricts, &c. et qui fixent la première Assemblée du Parlement Provincial;  
 les Proclamations de Sa Majesté, concernant ses titres Royaux, &c. avec  
 des Tables de matieres. Prix-relies en veau, 3 Vol. £4 : 7 : 9.

N. B. Quiconque est en possession des Ordonnances du ci-devant Con-  
 seil Legislatif, trouvera à en disposer favorablement en s'adressant à cet  
 Office.—13me Août, 1801.

CHEZ JOHN NEILSON RUE LA MONTAGNE.